

MAGAZINE FUNERAIRE ACEC – Juin bimensuelle 2015

Georges Braissant
54 Route Mervans
71620 Saint Martin en Bresse
Tél. 03 85 47 02 86
E-Mail : braissant.georges@wanadoo.fr

Écolo jusqu'à la mort



[Texte et \(photo privée\) JDD 2008. A consulter sur le net Google](#)

Journal de l'ACEC - début juin 2015

Un aperçu des messages envoyés et reçus...et, pour 2008 à lire prochainement !

Au nom de l'ACEC

Aux dires de plusieurs clients ou familles endeuillées vous avez des propos diffamatoires en ce qui concerne le Cercueil écologique en cellulose. Je vous prie de cesser ces dires sans quoi il aura une plainte évidente pour dénigrement à la Gendarmerie de St. Martin en Bresse avec témoins.

Il s'agit d'un avertissement pour l'instant

Je vous prie de bien vouloir vous mettre en rapport avec moi par écrit postal afin que je puisse vous dénoncer à la SAUR pour votre attitude déplaisante auprès des autorités de la région et des familles.

Je suis toujours sans réponse. Vive les français avec leur ponctualité. Le fait que vous me répondez pas à juste titre je diffuse le Magazine Funéraire auprès de 150'000 adresses et voir plus

Georges Braissant
54 Rte de Mervans
71620 St. Martin en Bresse

E-mail : braissant.georges@wanadoo.fr
Tél. fixe : +33 3 85 47 02 86
Mobile : +33 6 07 72 22 58
Site-Blog : <http://euroiris.unblog.fr/category/informations/>



MAGAZINE FUNERAIRE ACEC – Juin bimensuelle 2015

Georges Braissant
 54 Route Mervans
 71620 Saint Martin en Bresse
 Tél. 03 85 47 02 86
 E-Mail : braissant.georges@wanadoo.fr

Au nom de l'ACEC

Aux dires de plusieurs clients ou familles endeuillées vous avez des propos diffamatoires en ce qui concerne le Cercueil écologique en cellulose. Je vous prie de cesser ces dires sans quoi il aura une plainte évidente pour dénigrement à la Gendarmerie de St. Martin en Bresse avec témoins.

Lire la suite  [Magazine Funeraire ACEC - euroiris.unblog.fr bimensuelle juin 2015](#)

 [Test de crémation TUV](#) 1993 ce test a servi pour l'agrément 1998 au Père Lachaise-Paris avec succès, LE PLUS SURPRENANT démenti par OGF sponsor du crématorium !

Informations veuillez m'écrire...  [Lettre du Ministère de l'économie avec diagonale](#)

 [Lettre d'intention de commande - Cercueil en cellulose](#)

Georges Braissant est le seul à détenir ce document tous autres UTILISATEURS sont des imposteurs

 [Arrêté du 12 mai 1998 fabrication du matériau pour cercueils](#)

Adhérez à l'ACEC

Georges BRAISSANT
 54 rte de Mervans
 71620 Saint Martin en Bresse
 Tél. +33 3 85 47 02 86
 Mobile : +33 6 07 72 22 58
 Blog-Site : <http://euroiris.unblog.fr>
 ASSOCIATION site : <http://www.net1901.org/association/ASSOCIATION-POUR-LES-CERCUEILS-ECOLOGIQUES-EN-CELLULOSE-ET-AUTRES-MATERIAUX-NATURELS-ACEC,1077246.html>
 Adhérer à l'ACEC : <http://euroiris.unblog.fr/2012/10/06/acec-association-cercueils-ecologiques-en-cellulose/>

Tous les documents sont visibles et peuvent être téléchargés et envoyer à l'adresse ci-jointe. Pour 20€ sur 2 ans vous obtenez un cercueil en cellulose gratuite avec en location le cercueil de portage. Veuillez-vous adresser auprès de vos pompes funèbres respectives dont ces derniers ont l'obligation de respecter les dernières volontés du défunt. En cas de refus veuillez-vous adresser à votre Mairie ou à la Gendarmerie pour porter plainte. L'ACEC se porte partie civil pour toutes les infractions commises par les professionnels du funéraire.

Un fait à retenir l'ACEC et Georges Braissant Président se font prévaloir de l'agrément du Ministère de la Santé 1998 et du Ministère de l'économie pour la fabrication du cercueil en cellulose. Des soi-disant fabricants ont spolié Georges Braissant, depuis (1994) 2008 à ce jour. Société en région PACA n'a pas le droit de faire état de l'agrément de 1998 remis par le Ministère de la Santé suite à des tests TÜV-NF.

1 - E-mail

Quelques messages sur demande expresse de membres de l'ACEC

Bonjour Madame Montagnon

Suite à notre contact téléphonique de ce jour je vous suggère de compléter un testament funéraire et d'en faire un dossier. Puis de me retourner le bulletin d'adhésion pour votre inscription. Je suis à votre écoute pour de plus amples renseignements

Une suggestion ! Demandez à votre fille si elle désire faire une information à ses clients :
Pour l'ACEC - Association Cercueils Ecologiques en Cellulose

Cordiales salutations

PS : il est impératif de présenter vos dernières volontés moyennant le testament funéraire aux Pompes Funèbres et Mairie de votre lieu d'habitation (documents à établir en 3 exemplaires)

2 – E-mail

Toutes mes condoléances

Bonjour Monsieur Pinquier

Suite à notre contact téléphonique de ce jour je vous suggère de compléter un testament funéraire et d'en faire un dossier. Faire signer aux membres de votre famille en tant que témoignage.

Cordiales salutations / G. Braissant

PS : il est impératif de présenter les dernières volontés moyennant le testament funéraire aux Pompes Funèbres, crématoriums et Mairie de votre lieu d'habitation dans le cas présent (documents à établir en 3 exemplaires). En plus vous inviter les pompes funèbres à se rendre chez moi ou vous-même pour prendre possession du cercueil

3 – E-mail

Message destiné à la direction du crématorium de la Balme

Bonjour Madame Mas Ghislaine

Suite à votre message de ce jour

En annexe des fichiers demandés par les membres présents lors de la réunion UPPF du 4 décembre 2013 à Paris. Je vous demande de me faire part de vos commentaires

Pour de plus amples renseignements sur les documents joints, étant incomplets pour des raisons de sécurité, je vous prie de prendre contact ou de se rencontrer

Une offre direct usine peut vous être présentée moyennant une lettre d'intention comportant votre N° de Siret, datée, signée à mon adresse que je transmettrai à qui de droit

Mes et nos références de la part des professionnels du funéraire :

<http://www.pompes-funebres-florian.fr/cremation> à cliquer

Merci d'avance de réponse

Cordiales salutations / G. Braissant

PS : sur demande je peux vous présenter un cercueil écologique et de faire un test avec une famille consentante

Avis important : méfiez-vous des contrefacteurs et des propositions en tant qu'affilié, à ce jour il n'y a pas d'exclusivité concernant ce produit

POUR INFORMATION

JORF n°0039 du 16 février 2010 page 2883 texte n° 22

Arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère du cercueil en bois. Le cercueil en cellulose rejette que le 50% des montants présentés = 100% écolo

NOR: SASP1002049A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021837100&dateTexte&categorieLien=id>

A ce jour tous les crématoriums sont hors normes avec le cercueil en bois et les contenus (capitons, vêtements, décorations et autres, vernis, poignées en métal etc.). Délai pour les mises aux normes 2018 !!

Quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère par les crématoriums : 20 mg/normal m³ de composés organiques (exprimés en carbone total) ;

500 mg/normal m³ d'oxydes d'azote (exprimés en équivalent dioxyde d'azote) ;
 50 mg/normal m³ de monoxyde de carbone ;
 10 mg/normal m³ de poussières ;
 30 mg/normal m³ d'acide chlorhydrique ;
 120 mg/normal m³ de dioxyde de soufre ;
 0,1 ng I-TEQ (1) / normal m³ de dioxines
 de furanes ; 0,2 mg/normal m³ de
 mercure.

Le débit volumétrique des gaz résiduaux est exprimé en mètres cubes par heure rapportés à des conditions normalisées de température et de pression après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs).

Les valeurs d'émission de la présente annexe sont déterminées en masse par volume des gaz résiduaux et exprimées en milligramme par normal mètre cube sec (mg/normal m³), sauf pour les dioxines pour lesquelles les valeurs d'émission sont exprimées en nanogramme par normal mètre cube sec (ng/normal m³). Elles sont rapportées à une teneur en oxygène dans les gaz résiduaux de 11 % après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs) ou à une teneur en dioxyde de carbone dans les gaz résiduaux de 9 % après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs).

A N N E X E 2

Quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère par les crématoriums admises, sous conditions, dans un délai de huit ans à compter de la date de publication du présent arrêté :

20 mg/normal m³ de composés organiques (exprimés en carbone total) ;
 700 mg/normal m³ d'oxydes d'azote (exprimés en équivalent dioxyde d'azote) ;
 100 mg/normal m³ de monoxyde de carbone ;
 100 mg/normal m³ de
 poussières ; 100
 mg/normal m³ d'acide
 chlorhydrique ; 200
 mg/normal m³ de
 dioxyde de soufre.

Les 1 et 2 de l'annexe 1 sont applicables aux dispositions de la présente annexe.

Fait à Paris, le 28 janvier 2010.

4 – E-mail

Bonjour Monsieur Guillet

Je vous remercie de votre passage à St. Martin en Bresse

Veillez compléter le testament funéraire manuscrit en 3 exemplaires, de présenter mon article du 28.10.2013 aux pompes funèbres pour le transport du corps...

ATTENTION : le transport du corps de l'hôpital au funérarium est aux frais des Pompes Funèbres. Veuillez-vous adresser à ROC ECLERC ou autres pompes funèbres qui se chargeront de me contacter pour livrer le cercueil avec l'accessoire de livraison « dit le cocon ».

Veillez imprimer ce message, les annexes et de les remettre à la pompes funèbres de votre choix, au Crématorium, à la Mairie. En cas de refus du crématorium, veuillez me contacter je me chargerai de les contacter au nom de l'ACEC.

Cordiales salutations / G. Braissant

PS : il est impératif de présenter les dernières volontés du défunt moyennant le testament funéraire aux Pompes Funèbres et Mairie de votre lieu d'habitation

5 – E-mail

Bonjour,

Etes-vous au courant des pratiques malsaines des Crématoriums et des Pompes Funèbres

Si vous permettez je présente mon message avec les liens correspondants

Après l'émission CAPA TV animée par Marie Drucker, ils ont omis de présenter le plus important LES CREMATORIUMS avec les fraudes, les tarifs exorbitants, les dangers pour la population, les dessous de table d'entente avec les pompes funèbres. on doit dénoncer ces pratiques et interdire la crémation au moyen du cercueil en bois étant très dangereux (plusieurs crématoriums ont explosé et ont été détruit par des incendies à ce jour. Je dois rassurer le potentiel de mes adhérents et aviser la France entière

A prendre au sérieux

Bois radioactif : Cercueil en sapin radioactif – France : Haute - Saône / Ardenne / l'Est Suisse

Le CRIIRAD informe au sujet d'éventuels risques de contamination radioactive de bois importé de Biélorussie et autres pays de l'Est. En effet, ces pays exportent du bois de travail, du bois de chauffage, des meubles, cercueils. Une accumulation de cendres en crématoriums font que le personnel est exposé à de graves dangers, en plus la combustion de bûches de bois contaminés par le nuage de Tchernobyl est en fait un vrai concentré de radioactivité. Des portiques détecteurs de radioactivité installés dans des décharges de Savoie et de la Drome se sont ainsi déclenchés en présence des cendres provenant de chaufferies.

Des bois contaminés auraient également été utilisés pour la construction de chalets et de cercueils...nos menuisiers sont contaminés ! Les urnes contiennent de la radioactivité

En plus les crématoriums n'ont pas de filtres pouvant maîtriser cette situation car le monoxyde de carbone est invisible et inodore ainsi que la radioactivité (le Japon interdit le cercueil en bois)

Monoxyde de carbone et pollution atmosphérique Aujourd'hui le CO apparait comme un gaz impliqué de façon majeure dans les effets délétères de la pollution atmosphérique.

Il est émis en grande quantité par les feux de forêts, et de manière plus diffuse par les chaudières et moteurs thermiques, y compris dans la haute atmosphère par les tuyères d'avion où le CO pourrait contribuer à perturber les équilibres physicochimiques aux altitudes de vol des avions à réaction, altitudes où des phénomènes photochimiques complexes sont en jeu, avec de probables interactions avec l'Ozone et la vapeur d'eau.

Dans la troposphère, le CO est un toxique connu à des concentrations assez basses.

Une exposition chronique à de faibles doses de CO affecte le système cardiovasculaire, comme l'ont confirmé plusieurs études épidémiologiques qui ont mis en évidence une corrélation entre la pollution au CO et la mortalité cardiovasculaire. Ces études épidémiologiques ont été confirmées expérimentalement. En effet une étude a permis de mettre en évidence le développement d'un phénotype cardiomyocytaire pathologique chez une population de rats exposés à ce polluant. De plus une étude a permis d'observer une augmentation de la sensibilité du myocarde à l'ischémie-reperfusion (simulation d'un infarctus du myocarde). Cependant cette même équipe a également rapporté que les effets délétères du CO sur la sensibilité à l'ischémie-reperfusion pourraient être contrecarrés par une activité physique régulière et modérée, susceptible de prévenir le développement du phénotype pathologique.

Formation du monoxyde de carbone lors des combustions incomplètes Lorsque l'oxygénation du foyer est insuffisante pour brûler complètement les gaz formés à partir de la matière, mais la réaction assez exothermique pour élever et maintenir la température au-delà de 950 °C, le monoxyde de carbone se forme préférentiellement au dioxyde de carbone, selon l'équilibre de Boudouard. En dessous de ce seuil, la molécule CO est métastable, a fortiori à température et pression ambiantes. Elle se décompose toutefois très lentement, et surtout au contact de surfaces pour former du dioxyde de carbone et du carbone. C'est selon cette réaction réversible que le carbone est transporté au cœur des procédés sidérurgiques ou, plus surprenant, au cœur de mécanismes biochimiques in vivo.

Le monoxyde de carbone est le plus simple des oxydes du carbone.

La molécule est composée d'un atome de carbone et d'un atome d'oxygène.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et incolore.

Parce qu'on ne peut ni le voir, ni le sentir, ni le goûter, le CO peut avoir un effet sur vous ou sur les autres membres de votre famille avant même que vous n'ayez détecté sa présence. Même une faible exposition au monoxyde de carbone peut causer des problèmes de santé graves.

Le monoxyde de carbone est dangereux parce qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier de transporter l'oxygène dans l'organisme.

PS : la France importe sans NF les cercueils de pin des pays de l'Est car étant très bon marché = 45€ pour être vendu 650 € + la crémation à 518 - 710€ cela fait un peu cher !

Par contre veuillez réserver le Cercueil en cellulose avec enveloppe en bois dit « cocon », 4 poignées

Après plusieurs tests et approuvé par le Ministère de la santé le cercueil écologique en cellulose est exempt de monoxyde de carbone et de dioxyde ou à la limite très faible et surtout exempt de radioactivité. Sur demande je vous envoie ces comptes rendus

Diffusion dans tout l'hexagone auprès de 5mio d'internautes. Merci en plus de diffuser ce message auprès de vos proches

Pour votre info, avec ça vous établissez un testament funéraire légal !

Cordialement / G. Braissant

Prochain Magazine ACEC bimensuelle juin 2015Dernière semaine de juin avec un complément sur le comportement des Pompes funèbres et leurs tarifs